

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760
N°22/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier juillet à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	9
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	8
NOMBRE DE PROCURATION :	1
NOMBRE DE SUFFRAGE :	8
Date de convocation :	le 26 juin 2025

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL, Virginie VERAN
Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO, Olivier GUEDON, Robert HAMON

Pouvoir : Mme Magali ARNAL donne pouvoir à Mme Karine GAILLARD

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

SUBVENTIONS REGION CAFE COMMUNAL

Annule et remplace la délibération n°89/2023

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le projet de construction d'un café communal dont le coût prévisionnel s'élève à 402 300,00 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la région Occitanie.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

OBJET	MONTANT HT
ETUDES ET DIVERS	
Publications	500,00 €
Géomètre	1 500,00 €
Etude de sol	2 350,00 €
Frais de communication	500,00 €
Assistance juridique et expertises	1 000,00 €
Frais de dossier reprographie	500,00 €
Travaux préliminaires diagnostics	600,00 €
TOTAL	6 950 €
HONORAIRES	
Maitrise d'œuvre	46 500,00 €
Ordonnancement et Pilotage de chantier (OPC)	3 100,00 €
Contrôle technique	6 350,00 €
Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)	4 470,00 €
Coordonnateur des Systèmes de sécurité et Incendie (CSSI)	620,00 €
TOTAL	61 040,00 €
BRANCHEMENTS	
Raccordement aux divers réseaux	2 300,00 €
TOTAL	2 300,00 €
TRAVAUX	
CONSTRUCTION	310 000,00 €
TOTAL	310 000,00 €
PROVISIONS POUR IMPREVUS	
Etudes	9 300,00 €
Travaux	6 200,00 €
TOTAL	15 500,00 €
ASSURANCES	
Assurances DO + TRC + RC	6 510,00 €
TOTAL	6 000,00 €
TOTAL DEPENSES	402 300,00 €
RECETTES TOTALE	402 300,00 €

		Envoyé en préfecture le 07/07/2025 Reçu en préfecture le 07/07/2025 Publié le ID : 030-213002421-20250701-222025-DE
SUBVENTIONS SUR TRAVAUX		
DETR (20%)		10 000,00 €
REGION (20% sur un plafond de 100 000 €)		20 000,00 €
DEPARTEMENT (25%)		100 575,00 €
FONDS VERTS (20%)		Non éligible
GAL (11,43%)		Non éligible
FONDS DE CONCOURS (agglo Gard Rhodanien)(3%)		13 320,00 €
TOTAL		180 895,00 €
EMPRUNTS		140 000,00 €
AUTOFINANCEMENT		81 405,00 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus
- **De solliciter** une subvention au titre de la Région Occitanie dans le cadre du FRI
- **D'Autoriser** madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution de ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 03 juillet 2025 et de la publication le 03 juillet 2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire
Nathalie FORGEROU



